



Pierre par Pierre

**FÉMINISME ,
ANTICARCÉRAL**

zine du genepi

Juin 2021

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Pour un féminisme antiscarcéral | 3 |
| Penser la situation des prisonnières en tant que féministe antiscarcérale | 6 |
| Solidarité avec les proches de prisonnier-e-s | 14 |
| Contre la répression des travailleuses du sexe | 22 |
| Retour d'expériences sur l'autodéfense féministe par l'ARCAF | 37 |
| De la création de la police à la soumission des corps racisés par MWASI | 47 |

Nous tenons à remercier l'association ARCAF et le collectif Mwas
pour leurs contributions à ce zine.

Merci à Fanny pour l'illustration de la couverture (pour la suivre sur
Instagram : @moiagif).

Ce zine est téléchargeable en pdf gratuitement sur notre site :

<https://www.genepi.fr/>

Zine Pierre par Pierre n°3 / Genepi - Association féministe et
antiscarcérale / Juin 2021

Pour un féminisme anticarcéral

En tant que militantes féministes et anticarcérales, nous avons décidé de consacrer ce quatrième numéro du zine Pierre par pierre aux réflexions qui animent notre collectif.



Les critiques à propos de la prison reposent souvent sur l'argument qu'elle n'est pas "efficace", que des réformes sont nécessaires. Pourtant, la prison remplit parfaitement son rôle : le contrôle et l'enfermement des personnes des quartiers populaires, racisées, pauvres, travailleuses du sexe, étranger.e.s, pour maintenir le pouvoir de l'Etat raciste, classiste et patriarcal.

Les réformes réclamées ne servent donc qu'à renforcer le système, donnant toujours plus de mainmise à l'administration pénitentiaire et de protection à la police, comme on le voit dans la réforme portée actuellement par le gouvernement (projet de loi "pour la confiance dans l'institution judiciaire" d'Eric Dupond-Moretti¹).

¹ Voir notre tract du Genepi Contre le projet de réforme sécuritaire de la Justice

La prison est un outil d'exploitation et de domination raciste et capitaliste. Nous refusons ce système qui criminalise stratégiquement certains moyens de production (deal, contrefaçon, etc.) et de répartition des richesses (vol, braquage, etc.) pour mieux contrôler socialement les pauvres. Ce système ayant servi l'organisation coloniale, qui déporte les étranger.e.s. et qui assoit le suprémacisme blanc. Ce système qui génère beaucoup d'argent et de profit sur le dos des personnes qu'il exploite, détruit et tue.

La prison est également un outil antiféministe. Nous refusons de participer à un système qui utilise sciemment les revendications féministes, notamment celles des femmes cis blanches bourgeoises et hétérosexuelles, comme caution pour une politique raciste et classiste. Au nom de la "protection des femmes", des mesures racistes, islamophobes et transmisogynes sont sans cesse adoptées, que ce soit l'interdiction des signes religieux à l'école pour exclure/contrôler les femmes voilées, la loi contre le harcèlement de rue qui renforce et légitime la présence policière dans les quartiers ou encore la loi de pénalisation des clients qui précarise et met en danger les travailleuses du sexe.

Nous refusons de nous en remettre à des institutions qui, en présentant les violences sexistes et sexuelles comme des actes isolés et en y répondant par des mesures répressives individuelles, ne remettent pas en cause ce qui fonde ces violences : le patriarcat. Mais comment pourrait-il en être autrement ? A quel moment un État géré par des hommes blancs et bourgeois voudrait-il protéger les femmes ? Qui nous protège, sur qui pouvons-nous compter ? Et voulons-nous être protégées par ceux-là mêmes qui maintiennent le patriarcat et l'hétérosexualité pour l'exploitation des femmes ? La police, la justice et la prison ne sont pas nos alliées, elles sont les bras armés du

patriarcat. Elles ne sont pas une solution aux violences misogynes et transmisogynes.

Nous refusons que nos luttes féministes soient instrumentalisées par l'État pour sa propre machinerie oppressive, pour maintenir son pouvoir et agir pour ses propres intérêts. Jamais les nôtres. Nous refusons de nous voir dépossédées de nos choix, de notre autonomie et de nous voir empêchées de nous organiser collectivement contre ce même pouvoir. Il est dans l'intérêt de l'État que le recours à la prison soit vu comme l'unique option et qu'un monde sans enfermement ne soit envisageable pour personne.

C'est pour cela que nous sommes pour un féminisme anticarcéral, en solidarité avec les prisonnier.es et leurs proches, et contre le système répressif organisé par l'Etat raciste, classiste, sexiste, validiste, transphobe et hétérosexuel.

On espère que vous trouverez dans ce zine des pistes de réflexion,
Bonne lecture !

Penser la situation des prisonnières en tant que féministe anticarcérale

Lorsque l'on parle de prison, les femmes sont régulièrement mises de côté. Pour autant, elles peuvent aussi être concernées par la prison, à la fois en tant que proches de prisonnier.es mais également en étant elles-mêmes incarcérées. En effet, les femmes représentent 3 à 4% de la population carcérale. Et même si ce chiffre est beaucoup moins important que le nombre d'hommes incarcérés, il est toujours trop élevé dans une perspective d'abolition des prisons et plus généralement du système police-justice-prison.



La CLAC pour le 8 mars 2020

Par ailleurs, faire le constat de l'infériorité numérique des femmes incarcérées n'est pas suffisant, et il est important de s'interroger à ce sujet. En effet, cela pose d'une part la question du rôle des institutions autres que le système police-justice-prison qui contrôlent socialement les femmes, comme par exemple les institutions médicales et psychiatriques ou la sphère familiale. D'autre part, ce taux interroge aussi quant à la question des formes de contrôle social qui poussent

les femmes, tout au long de leur vie, à accepter les règles établies. Les processus de socialisation dans lesquels elles sont prises à différents moments de leur existence les amènent à s'engager moins, ou du moins différemment que les hommes, dans des activités criminalisées par le système judiciaire, ainsi qu'à faire un usage différent de la violence. Les violences dont les femmes sont auteures sont d'ailleurs bien souvent occultées et, dans la même logique, il en est de même pour leur « criminalité ». La criminalisation des femmes par le système judiciaire prend d'ailleurs des formes spécifiques et qui tournent notamment autour de leur droit à disposer de leur corps et de leur sexualité.

La question de la criminalisation sera plus longuement développée par la suite de cet article. Mais avant tout, il s'agit de s'intéresser plus en détail aux conditions spécifiques de détention auxquelles les femmes incarcérées sont confrontées.

En France, il existe deux prisons uniquement pour femmes : le centre pénitentiaire pour femmes de Rennes et la maison d'arrêt pour femmes de Versailles. Pour le reste, les femmes incarcérées sont isolées dans des quartiers pour femmes, situés dans des établissements pénitentiaires pour hommes et qui ne sont pas pensés pour une vie en non-mixité. La prison est en effet une des rares institutions où les hommes et les femmes ne sont pas mélangés. Ainsi, du fait de l'interdiction de communication ou de contact entre prisonniers et prisonnières dans certaines cellules, les temps de sortie des femmes sont spécialement limités. De même, leur accès aux espaces collectifs et aux services sanitaires, éducatifs, professionnels, etc. est particulièrement peu important, alors même que les temps de sortie et les accès à ces espaces sont déjà de manière générale extrêmement

limités en taule. Par ailleurs, quand elles peuvent travailler, elles sont encore moins payées que les hommes, eux-mêmes exploités au sein des taules, où le droit du travail n'existe pas (comme bon nombre d'autres droits).

Dans tous les cas, les quartiers et les prisons pour femmes étant moins nombreuses que pour les hommes, les femmes sont confrontées à un éloignement géographique de leurs proches particulièrement important et connaissent de fait un isolement social et affectif conséquent. Cet isolement est également fort du fait que les femmes incarcérées sont souvent en rupture avec leurs proches, rejetées par leur entourage et abandonnées par leur conjoint. Cet isolement des femmes en taule est exacerbé pour les femmes qui, arrêtées dans les territoires coloniaux français, vont être incarcérées dans l'Hexagone.

En détention, les femmes sont donc confrontées à des situations d'incarcération spécifiques, en partie liées à leur infériorité numérique, mais sont également discriminées du fait de leur sexe. En effet, en taule comme à l'extérieur, les corps des femmes subissent aussi un contrôle genré et elles sont sommées de respecter un certain type de féminité. Comme l'explique Marina, incarcérée dans la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Merogis, dans une lettre ouverte, "les vêtements trop courts, un peu transparents, les décolletés, ou même le fait de ne pas porter de soutien-gorge font l'objet de remarques et de prohibition". Dans la même logique, "les activités proposées sont orientées vers des occupations dites « féminines » : patchwork, tricot, couture, soins corporels, etc."².

² « Lettre depuis la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis » - <https://infokiosques.net>

Ce contrôle des corps s'observe aussi via la question de la maternité, et par exemple de l'accouchement. Les violences gynécologiques et obstétricales dénoncées par les femmes et féministes à l'extérieur des taules concernent également les femmes incarcérées, et même de manière renforcée. Ainsi, les femmes incarcérées enceintes peuvent être menottées lors de leur accouchement à l'hôpital et restent surveillées par des matons, qui s'octroient même le droit de rentrer dans la salle pendant un accouchement³. La maternité est un moyen de contrôle et de gestion au sein des taules, mais permet aussi à l'administration pénitentiaire (AP) et aux matons de faire pression sur les détenues⁴. Par ailleurs, la question de la maternité pose de facto celle de l'avortement et son accès limité et/ou difficile en prison, où les femmes sont souvent livrées à elles-mêmes.

Par ailleurs, ce contrôle des corps s'observe aussi via les conditions particulières de détention auxquelles sont confrontées les personnes trans et notamment les femmes trans, pour qui les discriminations systémiques et la transmysoginie institutionnalisées auxquelles elles doivent faire face ne s'arrêtent pas non plus aux portes des prisons. Dans l'univers ultra-ségrégué qu'est la prison, les femmes trans sont incarcérées de manière arbitraire, au choix de l'administration pénitentiaire, selon leur mention de sexe à l'état civil et/ou leur apparence ou celles de leurs parties génitales. Ainsi, l'immense majorité des femmes trans sont incarcérées dans des prisons ou

³ Voir par exemple l'émission « Laisse pas béton #11 » avec le récit d'une ex-détenue. <https://www.radiopanik.org/emissions/laisse-pas-beton/recit-d-une-ex-detenu/?fbclid=IwAR0QwUN80gwaOhfth1BAJvK9zVIAUvSpYkKWEH5NTCfvmXP5Xmiw8yjt7Ys>

⁴ Par exemple, Saioa Sanchez Iturregi, militante basque, n'a pas pu faire l'examen gynécologique qu'elle devait recevoir puisque son transfert était conditionné au fait que son enfant ne vienne pas avec elle. <https://mob.nantes.indymedia.org/articles/54408>

quartiers pour hommes et sont placées à l'isolement pour leur soi-disant sécurité et protection, contre leur gré. Ne pouvant pas côtoyer les hommes incarcérés, elles n'ont pas la possibilité de participer aux différentes activités, ou du moins de manière extrêmement limitée, et sont privées de liens sociaux. Par ailleurs, l'accès à ce dont elles ont besoin en termes de parcours de transition (comme l'accès à des hormones) est restreint, difficile, voire interdit.



Ainsi, la prison est un lieu de contrôle du corps des femmes, et plus particulièrement de celui des femmes trans, racisées et/ou précaires, qui fait revivre aux femmes de manière exacerbée les discriminations et les agressions de la société dans laquelle elle s'inscrit et dans laquelle elle prend toute sa place. La prison est non seulement une institution raciste et classiste qui vise certaines femmes en particulier, mais est aussi un outil patriarcal de l'État, qui reproduit et renforce, en son sein, les normes de genre.

Et il en est de même quand on s'intéresse en particulier à la question de la criminalisation des femmes : celle-ci s'inscrit également dans des

rapports structurels et sociaux de domination, à la fois de sexe, de race et de classe.

Comme c'est le cas pour les hommes, les femmes incarcérées sont majoritairement issues des classes populaires, ainsi que de l'immigration et de l'histoire (post-)coloniale. La criminalisation ciblée de ces personnes en particulier n'est pas anodine et s'inscrit dans des formes de contrôle racistes et classistes de l'Etat. Cette justice de classe et de race s'observe particulièrement dans le cas des adolescentes Roms. Ces dernières sont plus souvent incarcérées que les adolescentes blanches : en Ile-de-France, les adolescentes Roms, principalement incarcérées pour vol, représentent environ la moitié des adolescentes enfermées. L'Etat, en criminalisant certains moyens de production et de répartition des richesses, cible volontairement certaines personnes en particulier, qui sont avant tout les personnes précaires et les personnes racisées.

Dans le cas spécifique des femmes, les travailleuses du sexe subissent la criminalisation de la prostitution et sont donc surreprésentées en prison. La criminalisation des travailleuses du sexe va à la fois avec ce ciblage de l'Etat des populations précaires, racisées et immigrées ; mais aussi avec sa volonté de contrôle du corps des femmes et de leur sexualité. En effet, les femmes qui ne se conforment pas aux normes genrées du patriarcat et qui outrepassent leur rôle social de femme (de mère, d'épouse) sont plus souvent et sévèrement sanctionnées par le système carcéral. Ainsi, la criminalisation et la punition des femmes prend des formes spécifiques et qui sont en partie liées à leur droit à disposer de leur corps et de leur sexualité. Autre exemple : les femmes sont plus sévèrement jugées par la justice lorsqu'elles tuent leurs enfants ou leur mari. Par ailleurs, la majorité des femmes incarcérées pour l'homicide d'un proche ayant été victime de cette personne, elles sont donc enfermées pour s'être défendues face à la violence du

patriarcat. Non seulement le système police-justice-prison apparaît comme incompetent et destructeur quant à la protection des femmes face aux violences sexistes et sexuelles, mais plus encore ce système enferme les femmes pour s'être défendues par d'autres moyens. Cela revient à refuser aux femmes la possibilité et la capacité de se défendre par elles-mêmes de manière autonome vis-à-vis des institutions, de reprendre le pouvoir sur elles-mêmes par l'auto-défense.

Le système police-justice-prison est donc un outil de contrôle des femmes, de leur comportement et de leur corps. C'est également une façon de contrôler, de précariser et de discipliner les femmes, et plus encore certaines femmes en particulier. En effet, le système police-justice-prison est, à l'instar de l'État, un système qui repose sur des rapports sociaux de classe et de race, qui ne touche pas de la même manière les personnes blanches et les personnes racisées, les riches et les pauvres.

En tant que féministes, nous devons lutter contre cette institution classiste et raciste qu'est la taule et plus généralement contre l'Etat et le système police-justice-prison dans son ensemble. Et ce, principalement parce qu'il devrait être inenvisageable de penser un projet féministe qui reproduit d'autres systèmes d'oppression et d'autres rapports de domination. D'autant plus si l'on veut construire un projet féministe pour TOUTES les femmes, qui ne pense pas uniquement les conditions matérielles des femmes blanches et bourgeoises, mais qui prend également en compte, entre autres, les femmes pauvres et les femmes racisées.

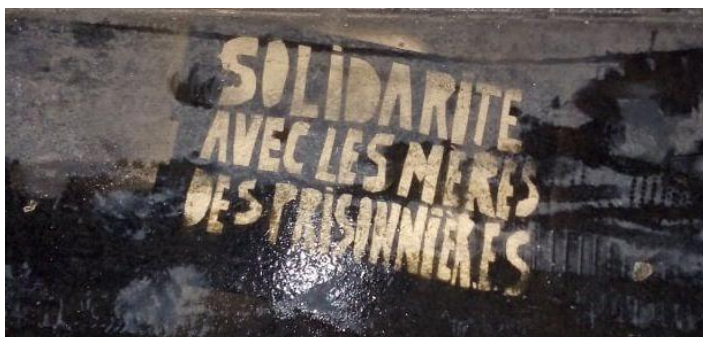
Enfin, ce système apparaît également comme fondamentalement patriarcal, reproduisant et renforçant les normes de genre et les rapports sociaux de domination, qui portent sur l'exploitation des

femmes, sur le contrôle de leur corps, de leur comportement et de leur sexualité.

Dès lors, il est urgent et nécessaire de penser un féminisme qui soit anticarcéral.

Solidarité avec les proches de prisonnier-e-s

Ce texte a pour objectif de proposer des pistes de réflexion sur la nécessité de penser la question des proches dans les luttes féministes et anticarcérales et sur les moyens de construction de solidarités politiques avec elles et eux. Tout d'abord, nous allons revenir sur qui sont les proches et sur ce que cela implique d'être proches de prisonnier-e-s.



Pour un féminisme anticarcéral

Il faut d'abord souligner que la solidarité autour des personnes incarcérées ne se limite pas à la famille au sens administratif du terme c'est pour cela qu'ici on utilisera le mot « proches » de prisonnier-e-s.

Devant les portes de prison, il est facile de constater que la majorité des proches qui se rendent aux parloirs sont des femmes. Les associations d'aide aux proches de prisonnier-e-s parlent de près de 90% de femmes. Ces femmes sont principalement des compagnes et des mères, mais aussi des sœurs et des amies. A l'instar des personnes incarcérées, la plupart d'entre elles sont également racisées et/ou pauvres. Ces femmes sont par ailleurs encore plus précarisées par l'incarcération d'un proche. En effet, celle-ci entraîne la perte d'un

revenu ou d'aides sociales, ainsi que des coûts supplémentaires comme les frais d'avocat-e. De plus, si elles le peuvent, les proches envoient de l'argent à leurs proches incarcéré-e-s. En effet, la vie en prison coûte cher : tout ce qui n'est pas considéré comme strictement nécessaire par l'administration pénitentiaire (repas immangeables et un kit d'hygiène qui n'est jamais suffisant) doit être acheté au prix fort par les détenu-e-s, ayant perdu les aides sociales qu'ils et elles pouvaient avoir dehors. Être proche de prisonnier-e-s, c'est donc fournir un soutien économique. Cependant, être proche de prisonnier-e-s, c'est aussi et surtout effectuer un ensemble d'activités qui ont pour objectif le maintien des liens avec leur proche incarcéré-e. On peut même parler de travail.

Ce travail est d'abord un travail de *care* qui passe par le soutien émotionnel des personnes incarcérées et par le maintien des liens à travers les visites au parloir, les appels téléphoniques ou encore les courriers. Ce travail du *care* demande certaines ressources, comme la maîtrise de certaines langues pour l'écriture des courriers, les lettres ne pouvant pas être envoyées dans n'importe quelle langue.

Être proche de prisonnier-e-s c'est aussi un travail lié au travail domestique, c'est à dire à l'ensemble des tâches de gestion du foyer. En effet, les proches doivent récupérer le linge pour le laver puis le ramener, prendre en charge intégralement les enfants ou encore faire les démarches administratives (pour demander des droits, faire le lien avec les administrations, contacter des avocat-e-s...). Ce travail a toutes les caractéristiques du travail gratuit féminin et est de fait dévalorisé et invisibilisé. Il faut aussi penser ce travail comme ayant des caractéristiques propres à celui des classes populaires et des personnes racisées. Les femmes des classes populaires sont fortement confrontées aux administrations. Elles doivent gérer pour le foyer une grande partie si ce n'est l'intégralité de tous les liens avec les

administrations pour bénéficier de logements sociaux, de la CMU (couverture maladie universelle), d'allocations et indemnités comme le RSA, les bourses pour les enfants, les APL, ou encore les liens avec pôle emploi etc. Pour survivre, pour avoir un logement, pour nourrir et habiller la famille, l'État soumet les personnes des classes populaires à une surcharge de travail administratif. Et comme il s'agit de prendre soin de la famille, ce sont les femmes qui s'en chargent. Il n'est pas anodin que le travail de proche s'inscrive dans cette logique de surcharge en travail administratif, caractéristique de celui des femmes des classes populaires : pour demander des permis de visites, pour organiser des parloirs et UVF (unité de vie familiale), pour envoyer des mandats, pour aider dans les demandes de droits... Ce travail administratif nécessite certaines ressources, notamment la maîtrise de l'écrit et du français.

Enfin, être proche de prisonnier-e-s, c'est être stigmatisé-e-s et se retrouver dans des situations d'isolement social, étant considéré-e-s comme coupable par association, voire comme responsable des actes de la personne incarcérée.

L'institution carcérale soumet donc les femmes proches de prisonnier-e-es à un ensemble d'activités coûteuses émotionnellement (angoisses liées à la situation de leurs proches incarcérés, stress lié aux conditions de parloirs, etc.), physiquement (tâches qui prennent beaucoup de temps et d'énergie) et financièrement (mandats, frais de transports pour se rendre aux parloirs, etc.). Cette exploitation du travail des femmes est institutionnalisée par l'État et par le système police-justice-prison. Elle dépasse le cadre temporel de l'incarcération. En effet, à la fin de l'incarcération, l'Etat exige des proches, et notamment des compagnes, qu'elles jouent un rôle de « garante » de la réinsertion de leur proche incarcéré-e.

Face à cela, il est nécessaire de penser la question des proches dans les luttes féministes anticarcérales.

Tout d'abord, parce que la question des proches est une question féministe. Comme on a pu le voir, la prison institutionnalise une exploitation plus forte quand les femmes sont déjà exploitées par le système patriarcal. Il y a une appropriation collective du travail des femmes par l'institution carcérale et plus globalement par l'État. Cette question de la taule et des proches est rarement pensée dans les mouvements féministes. Cela peut être notamment lié au fait que dans les mouvements féministes institutionnels hégémoniques « la femme » est encore trop pensée comme blanche et bourgeoise, ce qui va d'ailleurs dans le sens de leur promotion de la prison comme outil féministe de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Ensuite, il faut penser la question des proches dans nos luttes parce que c'est une question anticarcérale. Être proche de prisonnier-e-s, c'est aussi résister à l'institution carcérale. Maintenir des liens en étant présente pendant les parloirs et soutenir matériellement et émotionnellement les détenu-e-s, c'est une forme de résistance face à la prison et à l'administration pénitentiaire qui cherche à briser les liens et isoler les détenu-e-s et qui contrôle systématiquement les relations physiques et émotionnelles entre détenu-e-s et proches. Les visites sont aussi l'occasion pour l'administration pénitentiaire d'exercer des pressions sur les familles et les personnes détenues. Visiter un-e proche en détention c'est s'exposer à la violence des mesures sécuritaires mises en place avant et après les parloirs. En effet, les proches peuvent être intégralement fouillé-e-s. De leur côté les détenu-e-s sont humilié-e-s en étant fouillé-e-s à nu après chaque parloir.

L'administration pénitentiaire ne contraint pas seulement les liens entre les détenu-e-s et leur entourage, elle complique aussi le

développement de solidarités entre les proches des personnes incarcérées pour se protéger de toute réponse organisée à son arbitraire et à sa violence. Des mesures répressives sont mises en place à l'encontre de celles et ceux qui s'opposent à la rigidité de la machine carcérale. Toute tentative de résistance - qu'elle passe par la justice ou non - entraîne des répercussions pour les personnes détenues et pour leurs proches, notamment par la menace d'un transfert vers une autre prison ou la suspension du droit de visite, voire sa suppression. Le système carcéral pense se protéger des solidarités qu'il estime "dangeureuses" en exploitant les proches à son avantage, en surveillant, en contrôlant et en brandissant des menaces. Pourtant, ce contrôle permanent n'empêche pas l'existence de révoltes de la part des proches, que ce soit par des actes isolés (par le contournement des règles des établissements, par exemple en faisant passer de la nourriture ou des produits interdits) ou bien par des modes d'organisation collective.

Pourtant, certains mouvements abolitionnistes se désintéressent des proches et contribuent à l'invisibilisation de ces femmes, de leurs luttes et de leurs formes de résistance, par une absence de considération des femmes proches en tant que sujets politiques. En tant que féministes anticarcérales, il s'agit de mettre en avant ce qu'elles vivent et analysent et d'être solidaires de leurs formes de résistances.

Penser la question des proches dans les luttes féministes anticarcérales c'est penser la manière dont la prison s'inscrit dans des dispositifs destinés à discipliner aussi celles qui sont dehors. La prison est un outil du patriarcat pour contrôler, précariser et discipliner certaines femmes.

Ce contrôle qui s'exerce sur les proches est renforcé dans le cas des peines privatives de liberté effectuées à domicile. Le bracelet

électronique ou l'assignation à résidence entraînent pour les proches aussi des contraintes et des obligations qui peuvent apparaître comme plus lourdes. Penser la question des proches c'est donc aussi lutter contre toutes formes de réformisme et contre les peines dites "alternatives".

Ce contrôle des proches est aussi renforcé en cas de demande d'aménagement de peine et à la sortie. En effet, en faisant des proches et notamment des compagnes des « garantes de la réinsertion », l'administration pénitentiaire les oblige à dévoiler une partie de leur vie privée et de leurs conditions de vie pour prouver qu'elles sont aptes à prendre en charge le détenu. Les proches doivent prendre part au contrôle social qui s'exerce sur les sortants de prison tout en étant elles-mêmes contrôlées plus fortement par l'administration pénitentiaire et par le système judiciaire.

Il est important dans les luttes féministes anticarcérales de développer des solidarités politiques avec les proches de détenu-e-s. En tant que militantes anticarcérales, nous refusons toute position de charité. Nous nous opposons au développement du secteur caritatif qui tire des sources de satisfaction morale et des ressources financières de son action auprès des proches et des personnes incarcérées et donc de manière générale de l'existence du système pénal et de la vie des personnes qui y sont confrontées. Ce secteur instaure un rapport de dépendance avec les proches et prétend répondre à leurs besoins alors même qu'il est un rouage du système qui crée ces besoins.

La création de solidarités politiques passe d'abord par le fait d'intégrer dans la lutte les revendications des proches et de relayer leurs actions que cela soit des pétitions ou des appels à manifester par exemple. Elle passe aussi par le fait de se rendre aux rassemblements organisés, en y apportant du soutien matériel si nécessaire.

La création de solidarités politiques avec les proches peut aussi passer par le relai des différents outils d'auto-organisation entre proches qui sont des lieux d'entraide, de transmission de savoirs et de luttes. Il y a notamment sur les réseaux sociaux plusieurs initiatives de proches qui permettent de faciliter les échanges d'informations et d'expériences sur les différentes prisons, les modalités de parloirs, etc. On peut citer ici : les comptes Instagram Femmes de taulards, Confession d'une femme de détenu, les groupes Facebook comme FAMILLE ou PROCHE de détenu, Femmes de détenus pour les grandes peines, Co-voiturages pour proches de détenu(e)s ou encore Femmes de detenus GUERRIERES.

Un autre outil est la création collective et la diffusion de guides à destination de proches de prisonnier-e-s. Cela peut être des guides généraux sur les règles des taules en France comme le Guide à l'usage des proches de personnes incarcérées de Soledad et associé-e-s, qui permet de rendre facilement accessibles les réponses aux premières questions qui surgissent lorsqu'on est confrontée, pour la première fois, en tant que proche de détenu-e, à la prison. Il y a aussi des guides sur les règles spécifiques de certaines taules comme le guide sur la maison d'arrêt de Seysses ou celui sur la maison d'arrêt de Gap, qui donnent des informations pratiques sur les règles formelles et informelles de ces taules. Ces guides qui se créent grâce à des échanges entre l'intérieur et l'extérieur, entre des proches, des militant-e-s, des détenu-e-s et ex-détenu-e-s permettent de casser l'isolement des proches face à certaines de leurs questions. Cela permet de transmettre collectivement des savoirs sur la prison, accumulés par celles et ceux qui y sont confronté-e-s.

La solidarité politique passe aussi par la création de liens avec les proches qui peut par exemple passer par la mise en place de « café

taule » devant les prisons. Cela a été organisé à Gap par un collectif anti-répression. Pour soutenir les prisonniers et leurs proches, les militant-e-s ont mis en place une permanence hebdomadaire, baptisée Café-Taule, devant le mur de la maison d'arrêt pour hommes de Gap. L'ambition principale était de créer du lien avec les familles des enfermés. C'est aussi ce que nous avons fait au Genepi devant une prison en Île-de-France, ce qui a induit pleins de questionnements sur notre place et sur les manières et possibilités de créer des liens durables de solidarités avec les proches. Cela rejoint d'ailleurs des questionnements que s'est déjà posé le groupe de Gap dans un article qui fait le bilan d'un an de Café-taule.



Manifestation de proches de détenu.es devant la prison de Saint-Gilles en Belgique

Pour conclure, les luttes féministes anticarcérales ne peuvent se penser sans les proches de prisonnier-e-s. La création de solidarités politiques avec elles et eux est nécessaire. Elle est à construire en soutenant leurs luttes, leurs revendications et en créant des liens durables.

Soutien à tout-e-s les proches de prisonnier-e-s !

Contre la répression des travailleuses du sexe

Penser les institutions répressives d'Etat que sont la police, la justice et la prison dans une perspective féministe, c'est tout d'abord constater que toutes les femmes sont loin d'être égales face à ces institutions. En effet, la plupart du temps, elles sont considérées par ces institutions comme des victimes plutôt que comme des criminelles, à l'exception notable des femmes qui sortent du cadre de ce qu'on attend d'elles, à savoir être des mères, des épouses, ou plus généralement se conformer aux normes de genre qui leur sont imposées. L'attitude de l'Etat français par rapport aux travailleuses du sexe est paradoxale sur cette question, puisque la loi du 13 avril 2016 considère les travailleuses du sexe comme des « personnes victimes de la prostitution » (souvent sans écouter ce qu'elles ont à dire sur cette question) mais que par ailleurs elles font constamment face à la répression, que ce soit à travers la police, la justice ou même la prison. L'Etat français, souscrivant aux idées abolitionnistes, mène une chasse au travail du sexe par tous les moyens, qui devient par là-même une chasse aux travailleuses du sexe. Penser la police, la justice et la prison dans une perspective féministe, c'est donc aussi observer comment derrière le discours de protection (des femmes en général, des travailleuses du sexe), se cachent des logiques de répression, et comment - loin de permettre l'émancipation des femmes- ces institutions protègent le patriarcat.

Cet article a été écrit en grande partie grâce à un entretien mené avec June de l'association Grisélidis. Cette association toulousaine, créée en 2000, est une association de santé communautaire, c'est-à-dire composée en partie de personnes venant du travail du sexe, qui oeuvre à l'accès à la santé et au droit pour les personnes travailleuses du sexe. Ses missions principales sont la lutte contre le VIH et les IST, contre les inégalités sociales de santé, pour l'accès aux soins, au droit, au

logement, à la formation et à l'emploi, et donc contre la stigmatisation et la criminalisation des travailleuses du sexe qui freine tous ces accès. Nous remercions June pour cet entretien.

Un continuum répressif

Un des principaux dispositifs qui régit et réprime le travail du sexe est celui mis en place par la loi dite de "pénalisation des clients" d'avril 2016. Cette loi, si elle supprime le délit de racolage passif, ne s'inscrit pas moins dans une perspective répressive puisqu'elle condamne les clients à 1500 euros d'amende, 3750 euros et une inscription au casier judiciaire en cas de récidive, et jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros si la travailleuse du sexe est une personne vulnérable ou mineure. Toutefois, cette loi n'a pas seulement des conséquences pour les clients, mais a des conséquences majeures sur les conditions d'exercice et la santé des travailleuses du sexe. En effet, la plupart des associations de travailleuses de sexe - ou celles qui les accompagnent - font état d'une plus grande précarisation. Les clients étant plus rares et le rapport de force jouant en leur faveur, les travailleuses du sexe doivent accepter des clients qu'elles n'auraient pas accepté en situation normale et se trouvent perpétuellement à devoir négocier les tarifs des prestations, ou encore le port du préservatif. De plus, elles doivent travailler dans des endroits toujours plus reculés et cachés, afin de ne pas être exposées à la répression policière. Cela augmente les risques d'agressions et de violences auxquelles les travailleuses du sexe font systématiquement face, comme en témoignent les assassinats de Vanesa Campos en août 2018, ou de Jessyca Sarmiento en février 2020, toutes les deux travailleuses du sexe trans et migrantes, tuées au bois de Boulogne.

June, médiateur en santé et chargé de projet à Grisélidis- association de santé communautaire à Toulouse- fait état d'un changement des

pratiques policières depuis la loi 2016 : « Au-delà de mettre des amendes aux clients, ils se sont mis à être beaucoup plus présents sur les territoires de prostitution en ville, et à suivre les personnes jusqu'à l'endroit où elles travaillaient, à arrêter des passes en plein milieu et à demander à la travailleuse de rembourser le client- alors que c'est complètement illégal de faire ça. Ça a ouvert la voie à un zèle et à des pratiques de harcèlement policier ». L'abrogation du délit de racolage passif ne signifie donc pas la fin de la répression pour les travailleuses du sexe, mais au contraire une plus grande présence policière et une plus grande vulnérabilité. Mais ce qu'il met en avant, c'est que la loi de 2016 s'inscrit dans un continuum répressif qui ne se résume pas à cette loi : « C'est l'ensemble de l'arsenal législatif qui entoure le travail sexuel qui vraiment crée la répression et le harcèlement policier. »



Association Grisélidis

Il faut en effet citer aussi les nombreux arrêtés municipaux anti-prostitution, qui, contrairement à loi de 2016, ne se cachent pas de viser

les travailleuses du sexe elles-mêmes. A Toulouse par exemple, la municipalité a mis en place dès 2014 des arrêtés dits « troubles prostitution » qui exposent les travailleuses du sexe à des contrôles et à des amendes pour stationnement ou « allées et venues » dans certains quartiers de la ville, à savoir principalement le centre-ville et les quartiers gentrifiés. Ces arrêtés, pris souvent sous la pression de comités de riverains, ont pour effet un harcèlement policier constant, en plus d'un déplacement des travailleuses du sexe dans des endroits toujours plus reculés et dangereux afin que les quartiers bourgeois n'aient pas à se confronter à la réalité de leur activité.

Ces arrêtés municipaux sont mis en place dans de nombreuses villes, rétablissant la criminalisation directe des travailleuses du sexe, en contradiction avec le discours officiel qui a présidé à l'établissement de la loi de 2016. Il s'agit parfois de viser directement les travailleuses du sexe dans le texte même de l'arrêté, parfois de les viser de façon plus pernicieuse- comme avec des arrêtés anti-camionnette comme à Lyon, ou anti-stationnement dans des lieux ciblés comme le bois de Boulogne et le bois de Vincennes à Paris, voire même avec des arrêtés contre les « tenues indécentes » dans la ville de La Madeleine, près de Lille. Ainsi, les travailleuses du sexe sont souvent bien plus inquiétées que les clients, comme le montrent ces chiffres lyonnais : sur un an dans le secteur de Gerland, on dénombre, en 2018, 7800 contraventions pour non-respect de l'arrêté municipal sur le stationnement des camionnettes alors que pour l'année 2019 dans l'ensemble de la métropole lyonnaise on compte 36 verbalisations de clients.

Les travailleuses du sexe font donc constamment face à la police qui utilise pour les contrôler la loi de 2016- en les obligeant à dénoncer des clients par exemple-, les arrêtés municipaux, mais aussi- car une grande partie des travailleuses du sexe sont des femmes racisées et souvent sans papier- des menaces d'expulsion du territoire français. En

plus de cela, la crise sanitaire du covid a eu pour conséquence une augmentation toujours plus importante du harcèlement policier, à travers les contrôles et les amendes pour non port du masque, non-respect du confinement, du couvre-feu, etc... D'autant plus que la crise sanitaire précarise particulièrement les travailleuses du sexe, comme le raconte June : « dans la rue c'était la catastrophe parce que tout d'un coup les gens ont vu s'arrêter leurs revenus du jour au lendemain. En tous cas à Toulouse il y a un certain nombre de personnes, si ce n'est la majorité des personnes qui travaillent dans la rue qui n'ont aucun droit de minima social en France, [...] aucun revenu de substitution, donc une énorme précarisation ».

Autre élément du continuum répressif qui vise les travailleuses du sexe : la loi contre le proxénétisme, qui définit ce délit notamment par le fait « d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui », c'est-à-dire que l'entraide entre les travailleuses du sexe entre elles peut être considérée comme du proxénétisme et est à ce titre passible de 7 ans de prison. « Cela arrive régulièrement qu'il y ait des travailleuses du sexe qui soient incarcérées pour proxénétisme, parce qu'elles ont loué collectivement un appart pour travailler et qu'ils ont arrêté la plus âgée, ou celle qui parlait le mieux le français, qu'il y en a qui se sont refilés des plans d'appart pour bosser... tout ça c'est du proxénétisme », témoigne June. A cela s'ajoute par exemple le fait de soutenir une autre travailleuse du sexe, de rester en contact avec elle pendant son travail pour s'assurer qu'elle n'est pas en danger, ou même parfois de dépanner des préservatifs...

Les lois contre le proxénétisme permettent donc une interprétation très large et une répression qui l'est tout autant. En plus de viser les travailleuses du sexe elles-mêmes, elles peuvent aussi s'appliquer par exemple à toute personne qui leur loue un appartement, ce qui accroît

davantage la difficulté à trouver un appartement et les oblige à se cacher.

Absence de protection

Comme le met en avant June, « toutes ces lois montrent du doigt les travailleuses du sexe comme des délinquantes, des personnes qu'on peut violenter sans problème ». Ces lois et ces politiques répressives ont plusieurs effets sur les violences subies par les travailleuses du sexe : en les obligeant à se cacher, elles les exposent à plus de violences, et en les criminalisant, elles protègent leurs agresseurs et alimentent l'idée que les travailleuses du sexe sont de toutes façons coupables de ce qui leur arrive. Ce harcèlement policier et cette criminalisation s'accompagnent d'une non prise en compte des violences subies par les travailleuses du sexe, qui la plupart du temps savent qu'elles ne peuvent pas se reposer sur la police, et, lorsqu'elles cherchent tout de même à porter plainte contre leurs agresseurs, sont rarement écoutées. Pour June, « c'est sûr que pour les travailleuses du sexe, la police est d'abord vue comme un organe de répression avant quoi que ce soit. Même déjà quand elles se font agresser, la plupart n'appellent pas les flics. » Quand elles appellent, elles se font souvent rejeter, comme par exemple ces deux femmes suivies par Grisélidis qui ont appelé la police une nuit alors qu'un homme leur pointait une arme à feu dessus et se sont vues répondre « qu'est-ce que ça peut nous foutre » avant de se faire raccrocher au nez...

La répression des travailleuses du sexe est un exemple criant de traitement différencié que les institutions comme la police, la justice et la prison font subir aux femmes en fonction de leur position sociale. Alors qu'elles prétendent protéger les femmes face aux violences qu'elles subissent, ces institutions protègent un système patriarcal raciste et bourgeois et ne prennent en compte- et encore de façon très

ponctuelle- que certaines femmes, en général blanches et bourgeoises, au détriment d'autres femmes qui sont criminalisées, vues comme des délinquantes, ou tout simplement non écoutées, qu'elles soient racisées, n'aient pas les bons papiers, ou encore n'aient pas le bon travail ou ne correspondent pas à ce qu'on attend d'une femme- comme c'est le cas des travailleuses du sexe. « Les personnes stigmatisées, opprimées, et qui vont porter plainte, leur statut de suspecte potentielle permanente vaut toujours sur le statut de victime, que les personnes soient migrantes, trans, en plus si elles sont travailleuses du sexe, notamment de rue et connues des services de police », affirme June. Les idées abolitionnistes qui assimilent toute prestation sexuelle tarifée à un viol et qui président à cet arsenal répressif ne sont pas non plus pour rien dans cette absence de prise en charge puisque l'idée que toute prestation est un viol, que cette activité est intrinsèquement violente implique de ne pas faire la différence entre une passe et un viol, et donc de ne pas écouter les travailleuses du sexe qui viennent porter plainte : comme le souligne June, « la police, pour eux, quand les personnes sont travailleuses du sexe, un viol n'est pas un viol mais juste une passe non payée ».

C'est un exemple parmi d'autres de la violence que peut engendrer l'idéologie abolitionniste, très influente en France. Les abolitionnistes du travail du sexe considèrent cette activité comme intrinsèquement violente et considèrent les travailleuses du sexe comme des « victimes » de ce qu'ils appellent le « système prostitutionnel », souvent sans prendre en compte la parole des travailleuses du sexe elles-mêmes ni leurs revendications de conditions de travail descentes et de respect. Alors qu'elles tendent à considérer les travailleuses du sexe comme des « victimes », les politiques abolitionnistes ont pour conséquence une criminalisation des travailleuses du sexe, et une accentuation de la répression à leur égard.

Ces politiques qui se justifient par une rhétorique d'égalité et de protection des femmes, cachent souvent des perspectives moralisatrices et conservatrices, et se traduisent en réalité par la répression des femmes qu'elles prétendent protéger. Ainsi, les associations abolitionnistes militent pour l'abolition totale du travail du sexe et non pour l'amélioration des conditions des travailleuses du sexe, ce qui a pour conséquence une répression permanente et un fort stigmate qui ne font que détériorer ces conditions. Ces associations, comme le mouvement du Nid par exemple, sont souvent des associations institutionnelles, qui depuis 2016, reçoivent des subventions accrues dans le cadre du parcours de sortie de la prostitution. Ce parcours de sortie, volet dit « social » de la loi de 2016, prévoit une aide financière dérisoire de 330 euros par mois, qui est, comme toutes les autres mesures, conditionnée à l'arrêt total de l'activité (beaucoup de travailleuses du sexe dénoncent le mépris qu'il y a à considérer qu'il est possible d'arrêter de travailler avec seulement 300 euros par mois!), et une autorisation provisoire de séjour de 6 mois renouvelables pour les personnes migrantes.



Association Grisélidis

Cependant, dans les faits, en plus de ne présenter aucune garantie de renouvellement une fois le « parcours de sortie » terminé, cette autorisation n'est pas toujours accordée par les préfetures, qui préfèrent appliquer les politiques migratoires classiques (à savoir ne pas délivrer de titre de séjour). L'accès à l'hébergement était prévu également dans le parcours de sortie, mais il n'est presque jamais effectif, tous les dispositifs d'hébergement étant saturés. Outre ces limites, pour les travailleuses du sexe qui souhaiteraient tout de même y souscrire et acceptent d'arrêter totalement le travail du sexe, le dossier reste très compliqué à monter et beaucoup de dossier sont refusés. Ainsi, alors que cinq millions d'euros par an ont été consacrés à ce parcours de sortie à ces débuts (c'est 1,2 millions en 2020), ce budget n'a jamais été entièrement dépensé, compte tenu du faible nombre de travailleuses du sexe qui en ont bénéficié : à peu près 100 personnes par an, alors que c'était prévu pour 1000 personnes par an initialement- le reste du budget servant à financer les associations abolitionnistes. L'Etat français semble donc se soucier du travail du sexe, et y consacre beaucoup d'argent, mais cet argent va à la police et aux associations abolitionnistes, presque jamais aux travailleuses du sexe et aux associations qui travaillent avec elles !

Face à la répression et à la stigmatisation, ainsi qu'aux violences qu'elles engendrent, beaucoup de travailleuses du sexe se mobilisent pour demander la décriminalisation. C'est la position de Grisélidis, mais également par exemple celle du STRASS, syndicat du travail sexuel qui milite pour la fin des politiques abolitionnistes et prohibitionnistes, pour l'accès aux droits pour les travailleuses du sexe et pour leur auto-organisation face à leurs exploiters. Ce syndicat souligne l'importance de reconnaître le travail du sexe comme un travail, afin de penser la lutte des travailleuses du sexe dans une logique de lutte contre l'exploitation capitaliste et dans une logique d'émancipation et d'organisation des travailleuses entre elles. Mettre fin à la répression

des travailleuses du sexe, ce serait ainsi leur permettre d'exercer leur travail dans des conditions de droit normales, de lutter pour l'accès à des conditions meilleures ainsi qu'à une plus grande protection sociale.

L'organisation collective apparaît aussi comme une réponse face à l'impossibilité de s'en remettre à la police et aux violences auxquelles les travailleuses du sexe font face. Dans la rue, de nombreuses solidarités sont mises en place entre les travailleuses du sexe elles-mêmes, que ce soit le fait de surveiller que l'une d'entre elles ne partent pas trop longtemps, de s'avertir en cas de mauvais client ou d'agresseur, de relever les plaques des clients, etc... bien que ces solidarités soient toujours menacées de tomber sous le coup de la loi contre le proxénétisme. Des programmes plus formalisés ont aussi vu le jour, comme le programme Jasmine, mis en place par Médecins du Monde, qui permet notamment de signaler les clients indésirables (du mauvais client qui ne vient pas au véritable agresseur) sur une base de données, afin que les autres travailleuses du sexe puissent les éviter. Ce programme a aussi permis l'élaboration par et pour des travailleuses du sexe d'un programme d'autodéfense spécifique aux problématiques qu'elles rencontrent, le programme SWAG (Sex Work Autodefense Group).

Travail du sexe, racisme d'Etat et politiques migratoires

La répression des travailleuses du sexe ne s'inscrit pas seulement dans des logiques patriarcales de contrôle du corps et de la moralité des femmes, mais également dans des logiques racistes, dans la mesure où une grande majorité des travailleuses du sexe sont des femmes migrantes, souvent n'ayant pas les « bons » papiers, et qu'elles subissent donc une répression spécifique de ce fait. Au harcèlement policier permis par la législation qui encadre le travail du sexe s'ajoute donc un grand nombre de contrôle liés à la politique migratoire de l'Etat

français et au racisme de la police qui cible en particulier les personnes perçues comme étrangères : contrôles d'identité à répétition, menaces d'expulsion de la part de la police- par exemple pour les femmes renonçant à dénoncer des clients. Toutes les conséquences de la répression que nous avons énoncées plus haut sont encore accrues par cette répression spécifique des femmes migrantes : peur de la police, obligation de travailler dans des endroits reculés et plus dangereux, plus grande vulnérabilité au chantage et aux menaces (des clients, des flics...). Ces contrôles aboutissent parfois à une répression plus sévère encore : obligation de quitter le territoire français, enfermement dans des centres de rétention administrative, expulsion....

Bien que certains motifs de répression soit liés spécifiquement aux politiques migratoires françaises, c'est la politique générale de répression des travailleuses du sexe qui ne peut être analysée sans prendre en compte le fait qu'une grande partie des travailleuses du sexe sont des femmes racisées et/ ou migrantes, et que la lutte contre le travail du sexe est aussi motivée par des volontés racistes de lutte contre « l'immigration illégale », de gestion des populations racisées, ou encore de criminalisation et d'expulsion des personnes migrantes. De la même façon, la non prise en compte des problématiques des travailleuses du sexe dans les mouvements féministes, voire l'éviction des travailleuses du sexe de ces mouvements par les abolitionnistes, est la conséquence de l'hégémonie d'un féminisme blanc et bourgeois, qui s'appuie sur la rhétorique du choix, au mépris de la prise en compte des réalités matérielles des travailleuses du sexe.

Ainsi, une fois de plus, les appareils répressifs d'Etat instrumentalisent les combats féministes pour répondre à ces impératifs racistes et répressifs. La lutte pour la protection des femmes, contre les violences faites aux femmes, lorsqu'elle est confiée à la police, à la justice et à la

prison et subordonnée à leurs impératifs, a pour effet la répression et la précarisation des femmes racisées exclues des revendications du féminisme institutionnel. L'hypocrisie de l'Etat français par rapport à ces questions est criante lorsqu'il prétend, en mettant en place des politiques abolitionnistes qui répriment les travailleuses du sexe, lutter contre les réseaux d'exploitation et de travail forcé, alors que ces réseaux existent à cause des politiques migratoires que l'Etat ne cesse de renforcer. Les travailleuses du sexe désignées par l'Etat comme victimes de réseaux de prostitution se retrouvent souvent dans cette situation du fait d'un désir de venir en France qui est rendu presque impossible par le fait que les frontières françaises soient fermées aux ressortissant.e.s d'un grand nombre de pays (tout en étant ouvertes aux ressortissant.e.s d'autres pays, et évidemment ouvertes aux capitaux), ce qui les amène à dépendre d'un passeur, auxquelles elles doivent souvent de l'argent une fois en France. Une fois en France, elles se retrouvent femmes, racisées et sans papiers, et, au vu du sexisme, du racisme et du traitement réservé aux personnes sans papiers en France, cela implique qu'elles ont très peu d'autres possibilités que le travail du sexe pour gagner de l'argent. De la même façon, pour celles qui sont forcées au travail du sexe par les personnes qui ont organisé leur arrivée en France, il est très difficile de sortir de cette emprise à cause notamment de la peur d'être expulsée. Ainsi, contre le travail forcé : ni police, ni prison, mais papiers pour toutes !

Répression du travail du sexe et transphobie d'Etat

La répression du travail du sexe n'est donc pas décorrélée d'autres enjeux et d'autres oppressions systémiques, comme c'est le cas avec le racisme, mais également avec la transphobie. De la même façon qu'on ne peut penser le travail du sexe sans penser le racisme, on ne peut le penser sans penser la transphobie, qui est à tous les niveaux : la transphobie dans leur pays d'origine est souvent une raison pour les

femmes de migrer - ce qui ne peut souvent se faire que grâce au travail du sexe - la transphobie en France rend très difficile l'accès à l'emploi et souvent le travail du sexe apparaît comme la seule et la meilleure option. C'est également la transphobie qui explique le grand nombre d'agressions dans la rue, et encore la transphobie institutionnelle qui complique l'arrêt de cette activité pour celles qui le souhaitent-confrontées à la transphobie des associations chargées des parcours de sortie de la prostitution. A cela s'ajoutent souvent les problématiques spécifiques liées aux femmes trans migrantes, comme par exemple la nécessité, pour changer d'état civil, d'être naturalisée française ou d'obtenir le statut de réfugiée politique.

Les femmes trans travailleuses du sexe sont également confrontées à la transphobie des institutions répressives d'Etat que sont la police, la justice, la prison. Elles cumulent donc de nombreux stigmates qui les rendent particulièrement sujettes à la répression et à la violence, puisqu'elles subissent la transphobie institutionnelle, la putophobie et la répression spécifique aux travailleuses du sexe, et souvent également le racisme et la violence des politiques migratoires françaises. La situation des femmes trans incarcérées est particulièrement catastrophique, puisqu'elles sont de façon quasiment systématique incarcérées dans des prisons d'homme, sur la base de représentations transphobes, où elles sont placées, « pour leur sécurité », à l'isolement -c'est à dire sans contact possible avec les autres détenus, sans possibilité de suivre des activités ou des formations, souvent sans possibilité d'accéder à une véritable cour de promenade, de cantiner des produits « féminins », avec un accès aux soins très limité, et subissant de nombreuses insultes et violences de la part des matons. Au fait même d'être incarcérées s'ajoutent donc des conditions spécifiques encore plus dures que celles des détenu.es cisgenre.

C'est le cas de Jennifer, travailleuse du sexe à Toulouse, incarcérée depuis juin à la maison d'arrêt de Seysses, dans un quartier pour hommes et à l'isolement, en attente de son jugement (c'est-à-dire bénéficiant a priori de la fameuse « présomption d'innocence » avec laquelle on nous rabâche les oreilles quand il s'agit de violeurs qui sont des hommes de pouvoir). Elle est incarcérée pour tentative d'homicide sur un homme qui l'avait violée. La prison, qui prétend être la garante de la protection des femmes, enferme des femmes à l'isolement dans des prisons d'hommes car elles ont voulu se défendre contre leurs agresseurs. Il faut en plus souligner qu'elle avait subi plusieurs agressions sexuelles avant cela, pour lesquelles elle a tenté de porter plainte, mais que ses plaintes ont toujours été refusées par la police. Comme le souligne June, « c'est sûr que pour des gens très stigmatisés, marginalisés, le système pénal n'est pas une réponse aux violences vécues ». Nous aimerions ajouter que le système pénal n'est dans le fond jamais une réponse aux violences vécues dans la mesure où il repose sur des systèmes d'oppression tout aussi violents.

Voici le communiqué lu par le collectif de solidarité avec Jennifer au rassemblement organisé le à Toulouse par Grisélidis le 17 décembre dernier pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux travailleuses du sexe :

Sur la situation d'une femme trans travailleuse du sexe incarcérée dans une prison pour hommes

Notre copine Jennifer est incarcérée à la maison d'arrêt de Toulouse-Seysses depuis le mois de juin. Placée en détention provisoire alors qu'une instruction est en cours, elle est poursuivie pour des faits de tentative d'homicide volontaire sur un homme. De son côté, elle accuse cet homme de viol.

Jennifer est une femme trans. Elle est incarcérée dans une prison pour hommes.

En tant que femme trans, en tant que travailleuse du sexe Jennifer a subi de multiples discriminations et violences. A de nombreuses reprises, elle s'est faite agresser. Elle a essayé plusieurs fois d'aller porter plainte, en vain, la police n'a jamais pris aucune de ses plaintes. Car que vaut la parole d'une femme trans travailleuse du sexe ? Dans ce monde patriarcal, transphobe et putophobe, que valent les agressions subies ? Depuis de nombreuses années, Jennifer subit des discriminations et des violences et aujourd'hui c'est elle qui est incarcérée !

Et aujourd'hui, c'est elle qui est enfermée ! Et aujourd'hui, c'est elle qui est dans une prison pour hommes ! Aujourd'hui, c'est elle qui est à l'isolement ! Aujourd'hui, c'est elle qui subit une fouille intégrale par des surveillants hommes après chaque parloir !

Luttons ensemble contre ce monde patriarcal, transphobe et putophobe en lui apportant notre soutien !

Envoyons-lui des lettres. Elle en a reçu beaucoup et ça lui fait chaud au cœur, ça l'aide à tenir l'isolement, ça rend son incarcération moins pénible.

Participons à la cagnotte : elle a besoin de vêtements chauds, de nourriture, de payer ses frais de justice etc.

Ecrivez-nous à solidaritejennifer@riseup.net. Une pancarte avec l'adresse est visible dans le cortège !

La solidarité est une arme, utilisons-là !

Slogan : Libérez Jennifer ! Solidarité avec Jennifer !

[Pour la soutenir financièrement : <https://paypal.me/pools/c/8tsUqYi4c2>
Pour lui écrire, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : solidaritejennifer@riseup.net]

Retour d'expériences sur l'autodéfense féministe par l'ARCAF

L'autodéfense féministe est pour nous un outil important pour penser la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en dehors du système police-justice-prison. Elle permet de redonner aux femmes les moyens et les ressources qu'elles soient physiques ou émotionnelles de se défendre. C'est pour cela que dans ce zine sur le féminisme anticarcéral, on a voulu donner un espace de parole à l'ARCAF (Autodéfense et ressources pour le choix et l'autonomie des femmes) afin qu'elles nous parlent de leur point de vue sur l'autodéfense féministe, de leur démarche et de comment se passe concrètement les stages de préventions des agressions et d'autodéfense qu'elles organisent à destination des femmes et des adolescentes.



Association ARCAF

L'association ARCAF (Autodéfense et ressources pour le choix et l'autonomie des femmes), située à Paris et Marseille, est une association au sein de laquelle on propose des stages de prévention des agressions et d'autodéfense pour les femmes et adolescentes. J'y travaille notamment comme animatrice de stages Riposte⁵.

Notre objectif est d'outiller et d'informer les femmes, afin de prendre conscience de nos forces et nos ressources, pour soutenir nos capacités à faire des choix éclairés, et ce dans le but de se mettre en sécurité, principalement dans des situations d'agression.

On encourage chacune à se faire confiance, à reconnaître ses limites, s'affirmer, à riposter physiquement ou verbalement, écouter notre intuition. On apprend toutes ensemble à se protéger dans une ambiance coopérative et chaleureuse, et l'idée est aussi de prendre conscience que nous ne sommes pas responsables des agressions et qu'on a le droit de vivre sans violence.

On informe sur les droits qu'on a à se défendre si on est agressée, et régulièrement, les femmes nous interrogent sur leur droit à se défendre face à un agresseur. Il n'est pas rare que des inquiétudes fussent : « et si je le blesse, il peut porter plainte ? », « et s'il meurt ? je risque d'aller en prison parce que je me suis défendue ? ».

Certaines participantes, dans un premier temps, ne pensent pas la loi comme une ressource pour elles-mêmes, pour faire valoir leurs droits, mais plutôt comme un risque supplémentaire. La loi ou ce qu'elles en

⁵ La méthode Riposte est issue et adaptée des stages d'autodéfense Action, proposés au Québec par le Centre de Prévention des Agressions de Montréal depuis le début des années 1980.

connaissent vient plutôt les empêcher d'utiliser leur corps pour défendre leur intégrité physique, penser leurs limites et leur sécurité.

C'est pourquoi au cours du stage, on consacre un moment à informer sur ce qu'on appelle communément « la légitime défense », et expliquer dans quel cadre « oui », on a le droit de frapper et d'utiliser son corps pour stopper une agression. Sans rentrer dans les détails mais avec des exemples clairs, on rassure : il n'est pas nécessaire d'avoir reçu un premier coup pour riposter, et on a le droit de frapper de manière proportionnée si la menace est imminente.

On rappelle à plusieurs reprises que dans une agression, c'est à l'agresseur qui est coupable, pas nous, et on précise qu'en France, on n'a pas connaissance de femme qui aurait été mise en prison pour s'être défendue avec son corps au moment même de l'agression.

Nous avons suivi une affaire récente qui a été médiatisée, celle d'Adriana Sampaio⁶ qui a tué son conjoint en 2015, lors d'une escalade de violence, et pour protéger sa fille aînée qu'il menaçait de viol. Là, ce qui est incroyable c'est qu'elle a passé 2 ans en prison alors même que la légitime défense telle que définie dans la loi française a été reconnue lors du procès. Les associations féministes, mobilisées pour soutenir Adriana Sampaio lors du jugement en appel, ont dénoncé les préjugés racistes et sexistes qui avaient été utilisés pour l'accabler et la rendre responsable des violences qu'elle subissait. Grâce à la décision de faire appel et au soutien des féministes, Adriana Sampaio a heureusement été acquittée fin 2020.

⁶ <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/261020/une-victime-de-violences-ecope-de-7-ans-de-prison-il-faut-protoger-pas-incarcerer>

Oui il y a des exceptions et on doit les dénoncer, mais pendant les stages Riposte, on veut tout de même éviter de focaliser sur le traitement médiatique des violences faites aux femmes. Tout d'abord parce que ça attire l'attention sur les situations les plus spectaculaires – mais tout de même les plus rares – aux conséquences les plus graves ou les plus dramatiques. Ça augmente la peur, visibilise les issues aux violences les plus funestes, ou pour les rares récits de ripostes, laisse penser que se défendre est interdit ou dangereux. Et ce n'est pas vrai. Quand on riposte, c'est à dire quand on se défend de manière efficace, on augmente nos chances de survie. Dans les stages on valorise plutôt les nombreux récits de femmes qui ont riposté, et ce sans autre conséquence que de réussir à se mettre en sécurité. On passe beaucoup de temps à raconter ces histoires vraies collectées en stage et ailleurs depuis plus de 30 ans.

Se défendre va au-delà de « frapper ou pas ».

L'autodéfense telle qu'on la pratique et on l'enseigne est peu connue en France, et à l'heure actuelle nous sommes seulement une petite dizaine d'associations à proposer ce type de stages pour femmes⁷. Notre approche s'éloigne des cours de sports de combat, krav-maga et autre « self-defense féminine », dans la mesure où l'on n'axe pas exclusivement sur le physique et sur certains types d'agressions : on explore les forces de notre corps et notre voix, chacune selon ses capacités, ses réalités et cela passe aussi par le fait de connaître nos droits.

Socialement, on a encore tendance à faire peser sur les victimes d'agression la responsabilité de leur sécurité, or dans de nombreux

⁷ Les stages sont pour toutes les femmes trans ou cis, mais il y a aussi des associations qui proposent des stages pour des publics vulnérables spécifiques : LGBT+, trans et intersex, travailleu-ses du sexe...

cadres, par exemple au travail, dans sa scolarité, dans les équipements publics, c'est à l'employeur ou au chef d'établissement d'assurer la sécurité des salarié·es, des usagè·es ou des élèves.

On a le droit de nommer les signes avant une escalade de violence, on a le droit de signaler, et les responsables ont l'obligation de prendre le relai et des mesures pour mettre fin aux situations à risque. La prévention ne peut pas juste reposer sur la victime. De même, face à une agression dans un cadre professionnel, formation, dans une association (etc.), avoir riposté pour se défendre ne dispense pas les personnes en charge de la structure de faire en sorte que ça ne se reproduise pas.

Lors des discussions pendant le stage Riposte, et à travers les récits des participantes on se rend bien compte que oui, il y a la loi, nos droits sur le papier, mais dans la vie ça se passe souvent autrement. C'est pour ça qu'on ne donne pas de règle et d'absolu, ce n'est pas magique. On encourage les commentaires et les anecdotes de chacune, ce qui a fonctionné pour l'une ou pour l'autre. On parle des limites de certaines règles, la non application des lois, des pratiques discriminatoires qui excluent certaines de leurs droits.

Comme exemples, on pourrait citer la difficulté de porter plainte ou simplement être mise en sécurité quand on a subi des violences conjugales, ou en cas de violences sexuelles. Sans compter que ces difficultés peuvent s'accroître quand on appartient à certains groupes plus discriminés. On peut penser aux femmes en situation de handicap pour qui les services et équipements publics, les administrations et dispositifs de prise en charge face aux violences restent encore peu accessibles.

Pour certaines catégories, au-delà de ne pas avoir accès à leurs droits, elles peuvent même être maltraitées, réprimées voire même pénalisées : les travailleuses du sexe, les jeunes de certaines communautés (par exemple les adolescentes issues des communautés Rom⁸ ou perçues comme tel), l'immense majorité des femmes migrantes ou demandeuses d'asile, etc.

En stage, il y a quelques années, une jeune femme de 17 ans racontait qu'encouragée par sa petite cousine, elle avait poussé la porte d'un commissariat à 13 ans, pour dénoncer des agressions sexuelles commises par son oncle. Elle n'a tout simplement pas été crue et mise dehors. Il se trouve que cette jeune femme a eu le courage d'y retourner à 16 ans, et à réussi à déposer plainte. Comme elle n'est pas la seule à rencontrer ce genre de difficultés, on en discute pendant les stages, et chacune échange des stratégies : ne pas rester seule, demander à des soutiens de nous accompagner, chercher des conseils auprès d'associations sont des manières efficaces de faire valoir nos droits.

Puisqu'il est question de plainte, on pense bien sûr aux conséquences pour les agresseurs. Lorsque j'étais jeune animatrice, une fois dans mon groupe une femme a dit qu'elle venait parce que son ex-mari violent allait bientôt sortir de prison (il était incarcéré pour les violences conjugales), et qu'elle avait peur. Aussi dans un autre stage, une femme racontait croiser dans la rue au moins une fois par semaine, son ex-conjoint qui l'avait plusieurs fois étranglé à lui en faire perdre connaissance.

J'ai observé que pour certaines survivantes d'agression, l'emprisonnement est un réel moment de répit où elles sont moins terrorisées à l'idée d'être à nouveau en danger. On voit les limites ou

⁸ <https://www.gisti.org/spip.php?article4904>

les insuffisances de ces solutions : tous les agresseurs ne finissent pas en prison, l'enfermement n'a qu'un temps, et les mesures de mise à l'abri (par exemple les mesures d'éloignement) ont une efficacité inégale. La prison en elle-même n'a à ma connaissance pas vraiment d'efficacité pour que les gens qui ont agressé remettent en question profondément leurs agissements. Cela dit, le but de notre association n'est pas d'évaluer si la prison est utile pour réhabiliter les agresseurs, les violeurs, les pédocriminels, mais tout miser sur la neutralisation – relative – de l'agresseur fait parfois perdre de vue tout ce qu'on a à améliorer dans les parcours d'accompagnement et pour la reconstruction des victimes.

À travers notre approche, on va donc plutôt se concentrer sur nos besoins et nos capacités d'agir, ce qu'on peut faire pour se sentir moins vulnérables, (re)construire l'estime de soi et renforcer la solidarité entre toutes. Sans refaire l'histoire – face aux agressions subies dans le passé, on a fait comme on pouvait avec les outils qu'on avait – on revisite toutes les fois où on a riposté sans en avoir conscience. Le fait que chacune raconte son expérience fait reprendre de la force, on se sent davantage capables, on trouve des nouvelles idées : une syndicaliste qui avait travaillé dans un service public racontait comment au niveau local, des solutions avaient été construites en soutien aux salariées victimes de violences conjugales pour faciliter, si elles le souhaitaient, des mutations rapides dans une autre région, et des congés pour pouvoir déménager.

On ne l'aborde pas pendant les stages, parce que ce n'est pas l'objectif, mais d'un point de vue théorique, l'autodéfense pour femmes amène nécessairement à s'interroger sur la différence entre ce qui est légal et ce qui est légitime. Actuellement, face à l'incompétence, aux manquements, aux biais discriminants des institutions, certaines personnes remettent au goût du jour les stratégies de désobéissance

civile. Désobéir parce qu'on est privées de nos droits, ou parce qu'on voit d'autres personnes privées de leurs droits, choisir de prendre le risque d'être hors-la-loi parce qu'on pense que la loi est injuste ou on constate qu'elle n'est pas respectée.

C'est la stratégie qu'ont adoptée en 2019 Pia Klemp et Carola Rackete, toutes deux capitaines de bateau, poursuivies par la justice italienne pour avoir secouru des personnes migrantes en mer Méditerranée à bord du Seawatch 3 et accosté malgré le refus des douaniers italiens. Il y a aussi les actions plus quotidiennes mais pas moins importantes, comme celle menée par des grenobloise de l'Alliance Citoyenne pour défendre leurs droits d'accès aux équipements sportifs publics, en se baignant ensemble, hommes et femmes, musulman·es ou pas, dans la piscine Rosa Parks⁹ en maillot couvrant, ou en bikini.

De la piscine aux traversées en mer, qu'elles soient capitaines ou passagères, on s'inspire des femmes qui désobéissent et qui sont solidaires !

Malheureusement, les débats contre les violences se focalisent sur une certaine vision de la sécurité, et sont accaparés par des groupes aux aspirations très réactionnaires.

De fait, il existe un discours sur l'autodéfense d'extrême droite : on peut citer par exemple le mouvement vigilantiste aux États Unis, proche des lobbies pro-arme, qui défend l'idée de « faire justice soi-même ». Ou encore la vision xénophobe d'une Marine Le Pen, ou même de Marlène Schiappa, qui instrumentalisent le féminisme à des fins racistes. Selon

⁹ Rosa Parks est une figure de la lutte pour les droits civiques des Noir·es aux États-Unis, mais également contre le viol. Elle devient un emblème de la désobéissance civile lorsqu'en 1955, en pleine ségrégation, elle refuse de laisser sa place à un passager blanc dans l'autobus.

elles, en France, le sexisme et l'homophobie seraient surtout le fait des « populations d'origines immigrées ou musulmanes ». Si toutes les statistiques et études sur les violences faites aux femmes rappellent qu'elles sont commises en majorité par des proches ou la famille, et qu'elles existent dans tous les milieux sociaux, ces femmes politiques n'hésitent pas à brandir le mythe de l'agresseur inconnu dans la rue, et des violences qui viendraient de « l'extérieur ». L'extérieur du foyer, l'extérieur du pays.

Parce qu'il y a une différence profonde entre « faire justice soi-même », et faire de la justice et l'égalité un sujet central à débattre et à construire en commun, des États-Unis, on préfère s'inspirer des expériences construites par les féministes, les lesbiennes et les Queer racisées (afro-américaines, latinas, autochtones, asiatique-américaines...) contre le racisme, les discriminations mais aussi contre les violences sexuelles commises par les pairs, et les revendications à « fonder une communauté sur la justice et pas le silence »¹⁰.

On pense aux Gulabi Gang, les justicières Dalit en sari rose de l'Uttar Pradesh (Inde). Ces femmes des plus basses castes (intouchables) qui se sont organisées pour lutter contre les violences conjugales, là où elles ne pouvaient pas compter sur l'action de la police corrompue, qui ne reconnaît pas les droits des femmes Dalit.

C'est aussi contre l'impunité massive que les militantes de nombreux pays d'Amérique du Sud ont repris les formes d'intervention de justice populaire¹¹ pour dénoncer les agresseurs et les institutions complices.

¹⁰ Dans *No! The rape documentary* réalisé en 2006 par Aishah Shahidah Simmons, il est question de l'activisme des femmes Noires pour lutter contre les violences sexuelles subies dans leur propre communauté. (<https://notherapedocumentary.org>)

¹¹ La *funa* (au Chili) et el *escrache* (en Argentine) sont des mode de manifestations pour la justice et contre l'impunité qui se sont créées pour

On se souvient fin 2019 de l'action puissante du collectif artistique chilien Las Tesis qui a fait le tour du monde : *El violador eres tú*. Ou encore de l'occupation du siège de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) à Mexico en septembre dernier¹², par des militantes et proches de victimes, contre les féminicides, les disparitions forcées et les violences sexuelles faites aux femmes, aux *diversités*¹³ et aux enfants, qui dénonçaient bruyamment l'inaction des pouvoirs publics.

On aurait besoin de détailler et de citer bien plus d'expériences d'actions directes, de créations artistiques empouvoirantes, et de processus individuels et collectifs de (re)construction. L'écrire ici c'est pour compenser le fait qu'on n'a pas le temps d'en parler en stage, parce qu'on fait surtout beaucoup de pratique. Mais l'idée est de s'inspirer de ces modèles pas pour se dire que les autres sont mieux, mais au contraire, pour que chacune valorise aussi bien les petites que les grandes victoires de son quotidien.

Sarah de l'association ARCAF

<https://assoarcaf.wordpress.com>

Paris : arca-f@riseup.net

Marseille : stages.riposte.13@gmail.com

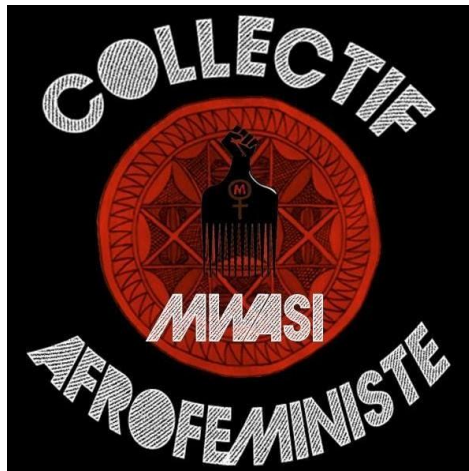
dénoncer les criminels impunis des dictatures militaires. Il existe d'autres manifestations de ce type pour la mémoire et la justice dans les autres pays du continent.

¹² <https://www.elle.fr/Societe/News/Violences-faites-aux-femmes-pour-faire-entendre-leur-colere-les-Mexicaines-occupent-un-batiment-gouvernemental-3875747>

¹³ On appelle *Diversité* l'ensemble des personnes non-hétéro, trans, non binaires, intersex, ou autre, dans leurs diversités d'orientation sexuelle et d'expression de genre.

De la création de la police à la soumission des corps racisés par MWASI

MWASI est un collectif Afroféministe, en non mixité de genre et de race, créé en 2014. Cet article a été écrit par la commission Police, Prison, Justice : "MWASI se positionne comme un collectif qui dénonce et qui lutte contre les oppressions systémiques impactant nos communautés. Le système de répression mis en place par le gouvernement en fait très largement partie. Cette répression passe par les organes de la police, de la justice et de la prison. Nous affirmons que la police, la justice et la prison sont des organes racistes et sexistes qui soutiennent le système capitaliste. Nous nous positionnons donc fermement comme anticarcéral, c'est à dire pour l'abolition des prisons sous toutes leurs formes y compris donc des Centre de rétention administratif. Nous condamnons également fermement toutes les violences policières."



Collectif MWASI

Prémices : création de la police/contexte historique

Le racisme dans la police n'est pas un sentiment des populations racisées mais bien un fait historique.

Les actes racistes ne sont pas des dérapages individuels mais un fondement essentiel de cette institution dont le but réel est non pas le maintien de la paix mais bien la soumission à l'ordre blanc capitaliste.

La police nationale sous sa forme actuelle a été créée par le Maréchal Pétain par la loi du 23 avril 1941, lors d'une des périodes historiques la plus sombre pour la République Française c'est-à dire l'occupation allemande et surtout la collaboration de l'État français à la traque et à la déportation des citoyens juifs français.

L'organe qui avait la charge de cette traque, et cela à un niveau national, était la police.

Mais bien avant 1941 et la collaboration, les polices en France étaient déjà construites sur une base raciale. Aux Antilles, sur les terres colonisées par la France on retrouve déjà une police spéciale qui applique une répression impitoyable aux noirs qui auraient des envies de liberté.

Sous la Monarchie de Juillet (1830-1848), la France colonise l'Afrique et pour ce faire recycle les officiers les plus violents venus des Antilles comme Saint Domingue (Haïti) comme Pierre Boyer dit « le Cruel ». Il a tellement commis d'atrocités qu'il a été démis de ses fonctions à Oran pour prendre la tête de la gendarmerie nationale... Tout un programme. Dans les années 30, il y a la création de la BNA (Brigade de surveillance des Nords Africains), une unité explicitement raciste créée pour terroriser les Nords africains.

A partir de 1956, l'Algérie sert de laboratoire pour les officiers. Les policiers y sont envoyés pour y être formés ou directement comme ressources militaires pour faire la guerre contre l'indépendance. Ils

apprennent les techniques de répression toujours en vigueur de l'hexagone.

C'est dans cette logique qu'on arrive au paroxysme de la violence d'État avec le massacre du 17 octobre 1961, ce jour funeste où la police française sous les ordres de Maurice Papon tue une centaine de personnes lors d'une manifestation en soutien du FLN.

La police nationale a donc pour habitude le matraquage et le contrôle par la violence des hommes racisés qui sont vus comme des ennemis de l'État.

Cet « ennemi » qui était présent sur un sol extérieur à la France, s'y trouve désormais en son sein même et c'est en cela que la répression des hommes perçus comme noirs et arabes est encore plus présente car en les dominant ici c'est-à-dire en France, vous pouvez aussi les dominer économiquement et militairement à l'extérieur c'est-à-dire dans les ex-colonies.

L'ordre colonial : l'instauration de l'ordre colonial en France avec l'arrivée des colonisés sur son sol

Il est urgent de comprendre que les violences policières qui s'exercent aujourd'hui en France sur le corps des personnes non-blanches et principalement des hommes noirs et arabes s'inscrivent dans le continuum des violences infligées aux corps non blancs dès la colonisation. Les territoires de l'empire colonial français étaient des espaces d'expérimentation des techniques de répression qui avaient pour vocation d'être appliquées en métropole.

En 1777 est publiée La déclaration du roi sur la police des noirs amenés en France par leurs maîtres. Ce texte visait à encadrer strictement l'entrée des noirs femmes et hommes sur le sol français, "le nombre

des noirs [s'y étant] tellement multiplié". Le non-respect de ces conditions entraînait le retour forcé dans les colonies aux frais de la royauté (ce qu'on appelle aujourd'hui une OQTF). L'une des missions de la police était de traquer ces femmes et ces hommes afin de les expulser du territoire.

Une fois ce constat établi, il apparaît avec acuité que l'essentiel de la mission de la police dès le départ est de traquer, d'enfermer et de renvoyer les corps noirs de la métropole vers les colonies et de maintenir l'ordre établi : un ordre blanc, capitaliste et bourgeois.

Dans le même temps, les colonies étaient des laboratoires de techniques policières à l'instar de la politique de recensement raciale mise en place par le général Gallieni à Madagascar à la fin du XIX siècle à l'aide de photographies. Cette politique des races va alors permettre de qualifier un individu de criminel au seul regard de sa race et préfigure le fichage massif d'individus considérés comme indésirables.

L'arrivée des colonisés en métropole va alors permettre de transférer en métropole les pratiques qui avaient cours dans les territoires coloniaux. La création en 1925 d'un service de surveillance et de protection des Nord-Africains et d'une brigade nord-africaine (BNA) par André-Pierre Godin, un ancien administrateur colonial, avait pour but de fichier, contrôler et surveiller les Algériens en métropole sous l'ordre de la préfecture de police. Pour l'historien Jean-Marc Berlière, le fichage des Algériens par la BNA préfigure à certains égards le "fichier juif" établi par la préfecture de police dès 1940.

Cet historique non exhaustif démontre l'héritage colonial de l'institution policière et cet héritage perdure. Les ratonnades et la mort d'hommes noirs et arabes ou perçus comme tels entre les mains de la police française ne sont pas des accidents, des actes isolés ou des

dysfonctionnements de l'institution policière mais ils s'inscrivent dans sa fonction. Ces violences systémiques et structurelles doivent être dénoncées.

La police est raciste car dans son ADN = le racisme est consubstantiel à l'existence de la police

Si on se penche sur le vote des policiers et des gendarmes, il est clair qu'ils votent extrême droite en proportion plus importante que le reste de la population. Selon l'enquête électorale française du centre de recherche, 41 % des militaires et 54 % des policiers interrogés avaient finalement voté pour Marine Le Pen au premier tour de la présidentielle de 2017. Pour les législatives, 43 % des policiers interrogés ont voté pour le Front national au premier tour en 2017, et 52 % pour le Rassemblement national aux européennes de 2019 (données du CEVIPOF).

Lorsque l'on regarde le vote par rapport au grade, c'est encore plus significatif 67% des policiers actifs de la base vote RN contre 40% des officiers.

Le Rassemblement National est un parti raciste d'extrême droite et xenophobe et ce n'est pas un hasard si leurs idées séduisent le corps de métier qui applique ce racisme d'état.

Mathieu Rigouste, sociologue et auteur de *L'ennemi intérieur : La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine* a accepté de répondre à nos questions sur le racisme dans la police.

Est-ce que l'on peut dire que la police est raciste car c'est dans son ADN ?

La police est une institution qui a en charge de distribuer une partie de la violence dont les classes dominantes ont besoin pour se maintenir en place et maintenir un ordre social inégalitaire. C'est un appareil de coercition qui utilise la violence de manière normale, structurelle et historique. De ce fait, dans une société capitaliste, raciste et patriarcale, la police distribue des formes de violences qui répondent à ces enjeux. Historiquement et sociologiquement, depuis les origines du capitalisme jusqu'à aujourd'hui, et donc à toutes les époques, on retrouve des formes de polices qui sont liées à des politiques racistes. On peut citer, la police des esclaves dans les colonies françaises qui pourchasse les marrons « nèg marron » qui fuient la société esclavagiste, puis par la suite la "police des libres de couleurs" et puis bientôt ce qui va s'appeler la police des noirs. Il émerge en même temps une police de la grande ville chargée de contrôler les misérables, les prostituées, les fous et qui va puiser dans les répertoires de la férocité. Cette police utilise une violence exacerbée qu'elle n'applique pas aux strates de la population qui sont considérées comme légitimes et non sacrificiables.

Dans le contexte actuel (pandémie, médiatisation des violences policières, crise économique) quel rôle la police va jouer ?

La police va jouer le rôle qu'elle joue depuis toujours, maintenir un ordre social inégalitaire par la violence avec des régimes différents de violence selon les catégories sociales, raciales et de genre. Elle va aussi intégrer les logiques du capitalisme sécuritaire. Dans la seconde moitié du 20ème siècle, le contrôle devient un marché au même titre que la guerre. La police est devenue un rouage de production de ces marchés, du contrôle, de la surveillance et de la répression. La police sert de vitrine, on y teste du matériel de guerre mais aussi des doctrines. Et ce que l'on peut noter c'est qu'à travers la gestion ultra libérale et sécuritaire de cette pandémie, il y a de toute évidence une expérimentation et mise en œuvre de nouvelles technologies de

contrôle social (drones, les caméras portatives, reconnaissance faciale, intelligence artificielle etc...) La police participe de cette logique en s'articulant à l'appareil judiciaire et à l'ensemble du système pénal. Le but est la criminalisation et l'écrasement de tout ce qui gêne les classes dirigeantes.

Que penses-tu de la proposition de la Défenseure des droits qui veut tester des zones sans contrôle d'identité ?

Cela ressemble à un gadget... L'État veut se donner bonne conscience en faisant semblant de faire quelque chose contre cette pratique raciste du contrôle d'identité. Le contrôle d'identité qui est, je le rappelle, une politique d'écrasement, de ségrégation et d'humiliation pour les personnes racisées.

A la fois, c'est intéressant car en faisant cela, l'État reconnaît que la pratique du contrôle d'identité est problématique mais sans nommer le véritable souci.

Depuis les origines du contrôle d'identité depuis la fin du 19eme siècle, et dès la fin des années 30 sur les juifs, les tziganes, les communistes et les résistants, le contrôle d'identité est raciste et dangereux pour les personnes qui le subissent. Puis pendant la guerre d'Algérie sur les colonisés et au tout début des années 80 sous l'ère Mitterrand, les contrôles d'identité sont institutionnalisés, et généralisés.

Selon moi, cette proposition est superficielle, elle ne sert à rien dans le combat du racisme d'État. Cela va juste permettre à ce racisme de se reproduire, à se réformer pour continuer d'exister. Le système pénal, l'enfermement, la police participent à la destruction de la vie sociale des personnes qui en sont l'objet, tout comme l'esclavage en son temps. Il faut abolir tout le système et cela passe bien sûr par un changement de la société.

Cette société repose sur la police, l'armée et la prison et pour en venir à bout il faut s'organiser afin de renverser ce système et le remplacer par un autre modèle dans lequel l'entraide et l'auto organisation priment.

La nécessité de l'abolition

Dans ces conditions, la seule option qui nous apparaît comme viable n'est ni celle de la réforme, ni celle de la baisse des financements et la réduction des effectifs mais l'abolition de la police et de la prison. La police et la prison sont des institutions racistes et classistes qui loin de nous protéger des violences du système les maintiennent et les renforcent. La police et la prison n'ont pas toujours existé dans la société française, elles sont le fait d'un choix politique et d'un modèle de société. Dans *Surveiller et Punir*, Foucault démontre que la prison a dès le départ fait l'objet d'une remise en cause comme mode de punition privilégié. Si elle a su s'imposer comme modalité principale d'expression du pouvoir de punir c'est qu'elle joue avec d'autres institutions (police, école, hôpital) un rôle central dans la surveillance, le dressement et la hiérarchisation des individus. Nous l'avons compris, l'action de la police s'exerce principalement sur les personnes pauvres et racisées. Faire le choix de l'abolition de la police et de la prison, c'est faire le choix d'une société où la répression ne serait plus au centre de l'économie du pouvoir. Il s'agirait alors de s'organiser collectivement afin de faire émerger des modes de résolutions de conflits indépendamment de l'enfermement et de la punition tel que la justice transformatrice ; de penser notre autonomie, notre émancipation collective et une justice sociale. Dans un pays où le racisme structurel de la police et de l'Etat avilissent chaque jour les corps et les esprits : don't agonize, organize!

Sources :

- <https://blogs.mediapart.fr/leopold-lambert/blog/200117/entretien-avec-mathieu-rigouste-une-genealogie-coloniale-de-la-police-francaise>
- <https://www.revue-ballast.fr/mathieu-rigouste-violences-de-police-nont-rien-daccidentel/>
- <https://www.nofi.media/2018/03/128-nuances-de-noirs-de-saint-mery/49607>
- https://www.liberation.fr/debats/2020/06/15/aux-racines-du-racisme-systemique-de-la-police_1791267
- https://www.liberation.fr/checknews/2020/06/10/est-il-vrai-que-les-policiers-et-gendarmes-votent-a-75-pour-l-extreme-droite-comme-le-dit-melenchon_1790710/
- <https://books.openedition.org/pur/132537?lang=fr>
- <http://www.slate.fr/story/197756/violences-policieres-fissures-ordre-blanc-histoire-colonisation-racisme-systeme-domination>



Collectif MWASI

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE